

# Communiqué aux parents

## Le trille blanc (N° 2)

### 2025~2026



École de l'Orée~des~Bois

Valeurs de notre école : Respect, bienveillance et plaisir

Vendredi 5 septembre 2025

#### Nomination

Nous sommes heureux de vous annoncer la nomination de Mme Marilyn Paquin comme directrice-adjointe à l'école de l'Orée~des~Bois et l'école Rose~des~Vents. La nomination est effective à compter du mardi 3 septembre. Félicitations à Mme Paquin.

#### Assemblée générale et formation du conseil d'établissement 2025~2026

Tous les parents sont invités à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera à la salle polyvalente (porte principale). Vous voulez vous impliquer dans la vie scolaire, nous avons 4 postes de 2 ans en élection pour faire partie du conseil d'établissement. Si cela vous intéresse, nous vous attendons le mercredi 10 septembre à 18h30.

#### RAPPEL : Débarcadère : Mont-Joël

NOUVEAUTÉ : La municipalité de Cantley a mis en place un débarcadère sur la rue du Mont-Joël où il est possible de débarquer votre enfant entre 7h40 et 7h50. Celui-ci est identifié par cette pancarte :



- Le débarcadère sur la rue du Mont-Joël est réservé pour les parents qui viennent reconduire leur enfant à l'école entre 7h40 et 7 h 50. Les parents doivent respecter la signalisation et demeurer très vigilants pour l'embarquement et la descente des élèves (ne jamais descendre du côté gauche à moins d'être accompagné d'un adulte).
- Si vous choisissez cette option, votre enfant doit prendre la traverse piétonnière identifiée dans le stationnement devant la porte principale de l'école où se situe la brigadière adulte et attendre son signal afin de traverser d'une façon sécuritaire vers le trottoir de l'école. Une fois qu'il aura traversé, il pourra prendre le trottoir vers la droite et se diriger vers la cour d'école (entrée des grands). Des brigadiers sont présents afin d'accompagner les élèves.



Pour la sécurité des élèves (qu'ils soient marcheurs ou transportés en voiture), nous vous suggérons fortement d'utiliser la NOUVELLE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE située en face de l'entrée principale de l'école et ce, à compter de 7h40. Une brigadière adulte y sera afin de faire traverser votre enfant d'une façon sécuritaire.

#### Chanson thème école

Voici le lien pour la chanson thème de notre établissement. Nous vous invitons à prendre un moment avec vos enfants afin qu'ils puissent apprendre le refrain, les paroles et y mettre les gestes de leur choix. Amusez-vous également en accompagnant votre enfant!

Lien : [lunion fait la force.mp4](#)

#### Fiche de renseignements santé

Nous vous demandons de compléter une mise à jour de la fiche des renseignements santé le plus rapidement possible et de la retourner à l'école dûment signée d'ici ce mercredi 10 septembre 2025. Ces informations sont nécessaires afin de pouvoir vous rejoindre rapidement en cas d'urgence. En tout temps, vous avez la responsabilité d'informer le secrétariat de l'école de tout changement de santé de votre enfant

## Services EHDAA 2025-2026

Dans le contexte des mesures d'optimisation des ressources annoncées par le ministère de l'Éducation, nous vous informons des ajustements qui ont été apportés au service EHDAA de notre établissement. Pour l'année scolaire 2025-2026, les effectifs seront composés de :

- 3 TES au Centre d'intervention afin de soutenir les élèves du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année ;
- 1TES aux apprentissages afin de soutenir les élèves ciblés ;
- 1 orthopédagogue à raison de 4 journées par semaine afin d'accompagner les élèves ciblés de la 1<sup>re</sup> année à la 4<sup>e</sup> année. Les élèves de 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année seront accompagnés par le service en enseignement-ortho.
- 1 enseignante-orthopédagogue à 5 journées par semaine afin d'accompagner les élèves ciblés du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année.

## Documents de référence sur le site web de l'école

Nous vous invitons à consulter les documents suivants :

- Normes et modalités d'évaluation des apprentissages ;
- Règles de vie : qui comporte les règles de fonctionnement et mesures de sécurité de l'école ;
- Règles et fonctionnement du service de garde ;
- Règles et fonctionnement du service de dîneur ;
- Guide de l'OPP.

## Déclaration de la clientèle : le 30 septembre 2025

Chaque année, le ministère de l'Éducation demande à chaque établissement scolaire de déclarer sa clientèle scolaire. La journée de déclaration est le mardi 30 septembre 2025. Il est important que tous les élèves soient présents lors de cette journée. Si votre enfant doit absolument s'absenter et ne peut venir en classe lors de cette journée, vous devrez vous présenter au secrétariat lors de sa prochaine journée de classe. Nous vous demanderons de signer une déclaration d'absence afin que votre enfant soit dénombré dans notre clientèle.

## Photo scolaire

Nous vous rappelons que la prise de photos scolaires aura lieu le 2 octobre prochain. Une communication contenant les informations nécessaires vous sera prochainement transmise.

## Dîner Subway

Nous vous rappelons que le service de dîner Subway sera disponible à compter de la mi-octobre. Nous vous enverrons l'information nécessaire une fois que ce sera effectif.

## Service dîneurs

### BREUVAGE

Afin d'assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire, nous recommandons à ce que votre enfant puisse avoir un breuvage dans sa boîte à dîner.

### RÈGLES DE VIE ET MESURE DE SÉCURITÉ

Si un enfant présente certaines difficultés sur le plan comportemental, le surveillant en informe les parents par écrit en utilisant le billet de communication et fait un suivi avec la direction de l'école au besoin.

Si le problème persiste, un autre avis écrit est envoyé aux parents les informant des conséquences reliées au manquement et de la possibilité de suspension de leur enfant du service des dîneurs pour une période déterminée.

Un enfant peut être retiré définitivement du service des dîneurs.

### RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Règles générales :

- J'arrive calmement au local du dîner.
- Je range mes vêtements et je m'assois pour attendre les consignes.
- Je parle doucement, sans crier.
- Je respecte les amis et les adultes.
- Je demande toujours la permission pour sortir du local.
- Je respecte le matériel.

## Rappel : Vérification des antécédents judiciaires

Si vous désirez en cour d'année participer à une activité et/ ou une sortie avec votre enfant, il est essentiel de faire vérifier vos antécédents judiciaires et ce, dès le début de l'année scolaire puisque les délais de vérification sont longs. Le formulaire est disponible auprès du secrétariat. Sachez que cette étape est obligatoire afin que vous

puissiez accompagner les élèves de l'école dans diverses activités.

## **Service de garde**

Nous souhaitons vous informer que les tarifs relatifs au service de garde scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 sont disponibles. Ceux-ci ont été indexés au 1er juillet 2025, conformément aux montants prévus au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, tel que stipulé dans l'avis publié à la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*.

Vous pouvez dès maintenant les consulter dans les règles de fonctionnement, publiées dans la section réservée au service de garde sur le site Internet de votre école. : <https://oreedesbois.cssd.gouv.qc.ca/service-garde/regles-fonctionnement>

### **RAPPEL : JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 19 SEPTEMBRE**

Il est encore le temps de procéder à l'inscription de votre enfant pour la journée pédagogique du 19 septembre et ce, d'ici le 12 septembre. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

## **Dates importantes**

<u>Dates</u>	<u>Sujets</u>
10 septembre 2025	18h30 : Assemblée générale des parents : Votre présence est très importante, nous vous y attendons en grand nombre puisque nous devrons élire les parents qui vous représenteront au conseil d'établissement 19h30 : Courte rencontre du conseil d'établissement
19 septembre 2025	Journée pédagogique
25 septembre 2025	BBQ de la rentrée organisé par l'OPP
2 octobre 2025	Prise de photos école

*Isabelle Léger, directrice*

*Marilyn Paquin, directrice adjointe*

**École de l'Orée-des-Bois**